

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
et se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table with 5 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte, Station. Lists routes from Cahors to Paris via various stations.

Dépêche Télégraphique.

DU JOURNAL DU LOT

Paris, 28 avril, 4 h. 35.

Barodet, 180 mille voix, élu. — Rémusat, 135 mille; Stoffel, 27 mille.

- Jura, Gagneur, radical, élu; Marseille, Lockroy, radical, élu; Bordeaux, Dupouy, radical, élu; Morbihan, Du Bodan, légitimiste, élu; Nièvre, Turigny, radical, élu; Corrèze, Latrade, radical, élu; Marne, Picart, radical, élu.

Cahors, le 29 avril 1873.

M. Barodet est donc proclamé député de Paris par les Communaux, qui relèvent la tête sur les ruines et les débris des quartiers pétroliés, et sur le terrain encore fumant du sang des prêtres, des bons citoyens et des gendarmes égorgés.

Il est temps que l'Assemblée nationale réalise la grande parole du mois de décembre sur la nécessité d'un Gouvernement de combat.

Oui, c'est un Gouvernement de combat qu'il nous faut pour faire rentrer dans l'ombre l'armée du désordre, qui traîne après elle la misère pour les populations.

MM. les communaux de Paris, de Marseille et de Lyon oublient qu'il y a une France laborieuse et honnête, qui veut vivre par le travail, la sagesse et l'économie. Mais cette France, ne comprenant rien à la politique à double face de M. Thiers, et à ce jeu de bascule incessant qui a laissé innocemment les bandits de la Commune se relever et grandir, semble sommeiller en regardant tout ce qui se passe avec une véritable stupeur. C'est à l'Assemblée nationale de la réveiller, en lui criant courage et debout! Courage pour les fortes résolutions! Debout pour la lutte décisive et légale!

Les affaires vont tomber inévitablement dans une stagnation déplorable. La peur se répandra dans l'industrie et le commerce, qui ont besoin de stabilité et de confiance. Quelle triste situation pour le département du Lot, dont les campagnes viticoles viennent d'être frappées par le terrible désastre de la gelée!

La Commission de permanence a failli convoquer l'Assemblée nationale, samedi dernier,

en vertu du droit qui lui appartient de rappler immédiatement les députés.

On lit dans la Patrie, au sujet de cette séance :

Le gouvernement a été mis en demeure de s'expliquer sur l'attaque inqualifiable dirigée contre l'Assemblée nationale par M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, dans un discours récent à la Sorbonne.

Le Soir avait publié une première version de ce discours. Le Journal officiel en a publié une seconde, très-adoucie, mais encore fort blâmable.

M. de Goulard a déclaré que M. Jules Simon répudiait le texte du Soir et n'admettait comme authentique que celui de l'Officiel. Mais le ministre de l'intérieur n'a pas hésité à déclarer que « le discours imprimé à l'Officiel avait un caractère » qu'il n'entend pas complètement approuver.

On doit féliciter hautement M. de Goulard de ce désaveu. Il a eu le courage de ne pas accepter la responsabilité des excès de parole de son collègue, et nous le louons sans réserve de cette attitude honorable.

Mais où était donc M. Jules Simon ? Pourquoi se dérober quand il était mis en cause et laisser à un autre ministre le soin de parler pour lui ?

Le discours dont il s'est rendu coupable sera certainement porté devant l'Assemblée dès son retour.

On lit dans le Français :

Nous n'attendions pas moins de l'honorable ministre de l'intérieur : il ne pouvait ni couvrir l'offense faite à la dignité de l'Assemblée, ni désavouer plus formellement qu'il ne l'a fait son collègue. Ce sera à l'Assemblée de demander à M. Jules Simon compte du langage qu'il a tenu.

Revue des Journaux

Figaro.

M. Thiers, qui restera comme un prodige dans les temps modernes; M. Thiers qui, pendant l'Empire, a su reconnaître à l'horizon les points noirs que personne ne pouvait distinguer, M. Thiers est comme l'astrologue de la fable : tandis qu'il suit le cours des astres, il ne voit pas le fossé qui se creuse sous ses pas, et que tout le monde aperçoit.

Il est là sur une planche qui fléchit peu à peu. On lui crie : Mais regardez, regardez donc ! Et il cherche au plus loin ! Il suit les navires qui partent pour Ajaccio et ceux qui viennent de Chislehurst ; il fait arrêter le moins redoutable des princes ; enfin, il voit tout, tout... mais ce fossé, il ne le voit pas !

Et autour de lui, M. Barthélemy, M. Calmon... des rêveurs, des idéologues, qui se croient à Athènes, à Sparte, je ne sais où... Quand il s'agit de la Prusse et du roi Guillaume, ils regardent dans l'histoire ce qu'ont fait Philippe et les Macédoniens ; ils croient que nos désastres c'est comme la « Retraite des dix mille » ; que Gambetta est tout pareil à Alcibiade et Aristide à M. Grévy.

Cela n'a pas l'air vrai ; et cependant, ce sont ces hommes candides qui s'imaginaient avoir enchaîné la Révolution ! Ils étaient sûrs

de la reconnaissance de MM. Ranc, Challemel-Lacour... Ils en répondaient au président et faisaient autour de lui une telle atmosphère d'optimisme que M. Thiers en était venu à partager leur confiance, et qu'à toutes nos inquiétudes il répondait invariablement : « Ne craignez rien ; vous ne savez pas ce qu'ils me doivent !... Je suis sûr d'eux ! »

Et puis, tout à coup il les voit redresser la tête ! « En voilà assez ! s'écrient ces hommes, la République est à nous ; c'est à vous d'en sortir, vous qui parlez en maîtres ! » Et alors, voilà Orgon... non, je voulais dire M. Barthélemy Saint-Hilaire, Calmon... les voilà éperdus, fous, reprenant leurs livres, interrogeant Lycorgue et Solon, jurant qu'à Athènes cela ne se passait pas comme cela. Enfin, les voilà tous dans un tel état d'effarement, qu'ils n'entendent pas l'éclat de rire qui retentit à travers l'Europe.

Non ! ils n'y comprennent rien !... Et alors, véritablement désespérés, ils s'en vont trouver les révolutionnaires et leur disent : Mais, vous êtes des ingrats ! mais nous vous avons sauvés !... rappelez-vous donc ?... Au lendemain de la Commune, vous étiez compromis dans tous les crimes : nous ne pouvions pas ouvrir un dossier sans y trouver vos noms. Vous savez bien ! vous savez bien ! ces papiers que nous n'avons pas révélés, ces scandales que nous avons étouffés, ces amis à vous qui ont disparu sans bruit ?... Il est très vrai que quelques-uns d'entre vous nous ont servi dans la police... Mais, enfin, n'avons-nous pas été bien indulgents... bien indulgents ?...

— Arrière ! répondent les autres en riant. Nous sommes des révolutionnaires, la révolution avait tout ! Il ne fallait pas nous lâcher quand vous nous teniez !

Alors ces âmes admirables sont atteintes d'une mortelle douleur :

— Quelle ingratitude ! disent-ils en grec. Oh ! tototototoi !...

Et depuis huit jours on n'entend que des lamentations à travers tous les bosquets de l'Elysée, transformé en Tartare !

Voyons, hommes antiques, parlons sérieusement. Si des brigands, surpris dans leur pillage, s'étaient vu follement relâchés par des gendarmes, et si ces brigands avaient joué le repentir et l'honnêteté jusqu'à ce qu'ils aient pu relever la tête et ressaisir leurs armes, viendrait-on leur dire : « Vous êtes des ingrats ! » Non, n'est-ce pas ? car ils répondraient aux gendarmes : « Nous ne sommes point des ingrats, nous sommes des brigands, nous faisons notre métier. C'est vous qui n'avez pas fait le vôtre ! »

Eh bien ! pour les révolutionnaires, c'est la même chose. Au lendemain de la Commune, M. Thiers était le maître, il pouvait délivrer la France de tous les hommes d'émeute, de tous les complices d'assassins et d'incendiaires, et au lieu de cela il a préféré faire de la popularité. — Laissez, a-t-il dit, laissez ! je saurai bien les contenir !...

Et il faut reconnaître que ces hommes ont été admirables ! admirables de discipline, de mesure, de modération... Acceptons tout, se disaient-ils tout bas les uns aux autres ; nous avons une côte à grimper... M. Thiers est notre cheval de renfort, prenons-le et nous verrons après.

Et ils poussaient doucement, et ils avançaient sans bruit ; et quand, par imprudence, ils avaient poussé trop fort et que le cheval semblait vouloir se cabrer, ils allaient bien vite le flatter, le caresser... l'appelant des noms les plus doux !... De sorte que le cheval se voyant si bien encouragé, tirait le plus consciencieusement du monde.

Cette ascension a été une merveille ! Pas une fois ils ne se sont oubliés ! Et maintenant, s'ils décrochent le cheval, cela veut dire simplement que nous voilà au sommet de la côte et que l'heure est venue !

Oh ! châtement suprême de la destinée ! Avoir vaincu la Commune, être entré tout puissant à Paris avec une armée fidèle qui ne demandait qu'à agir, avoir tenu tous ces misérables, tous ces aventuriers, les avoir tenus là, à ses pieds, avec la preuve de leurs crimes, les avoir entendus demander grâce, et, au lieu d'en débarrasser la France, avoir cherché la popularité, avoir flatté ces hommes, leur avoir sacrifié les honnêtes gens, et s'être dit : Je suis bien fin, bien habile, j'ai dompté les révolutionnaires !... Et en arriver à ce que nous voyons aujourd'hui ! Entendez ces hommes vous dire : M. de Rémusat représente la République, le suffrage universel, la libération du territoire... Mais, il est votre ami, nous le rejetons ! M. Barodet représente la Commune, le drapeau rouge, tout ce que vous venez de flétrir... Nous le nommons, non pas pour ce qu'il est, car par lui-même il n'est rien, mais nous allons chercher cet inconnu dans les faubourgs de Lyon pour vous en frapper au visage !

Quelle expiation ! et à quel rôle s'est condamné le gouvernement !

Voilà donc ce que c'est, quand on sort de la droite ligne ; quand on se croit très-habile à force d'avoir trompé tout le monde ! Voilà donc jusqu'où on peut descendre quand on n'a jamais vu en politique que le but à atteindre sans se soucier des moyens ! Quand on a blessé tous les honnêtes gens, tous les hommes d'ordre, pour plaire aux révolutionnaires et aux coquins !

Regardez, et dites-vous bien que ce qu'il y a encore du plus habile en politique, c'est d'être honnête !

Journal de Paris.

Le discours prononcé par M. Gambetta devant les électeurs de Belleville, Charonne et Ménilmontant débute par un éloge emphatique du parti auquel appartient l'orateur. C'est l'exorde obligé de tout discours démocratique depuis l'époque où vivait Aristophane, cet immortal railleur, jusqu'à nos jours. Dans la pièce des Chevaliers, le charentier Agoracrite qui dispute au démagogue Cléon la faveur du vieillard Peuple, commence par lui parler « de la façon dont il a manié l'épée à Marathon ; » il lui apporte un cousin « pour reposer dit-il, ces membres glorieux qui ont tant fatigué à Salamine. » Ainsi M. Gambetta n'a pas oublié de parler tout d'abord à son auditoire suburbain de l'héroïsme déployé par le parti républicain dans la dernière guerre.

Nous ne cesserons de nous inscrire en faux contre cette assertion que le parti républicain ait déployé, dans les dernière guerre, une énergie supérieure à celle qu'ont montrée les

autres partis. C'était peut-être un malheur de situation : mais le parti républicain, obligé d'administrer et de gouverner, a presque oublié de se battre. L'énergie déployée par le parti auquel M. Gambetta appartient, a été surtout une énergie de proclamations. Profondément retirés dans d'élégantes préfectures ou dans de confortables mairies, les chefs de parti, devenus chefs de gouvernement, envoient aux armées des vœux, des proclamations et des semelles de carton. Ils exhortaient les légitimistes, les bonapartistes, les orléanistes à bien mourir pour la République et remplissaient, il faut bien le dire, le rôle peu glorieux joué, dans la fable, par cet animal pacifique, que le lion, partant en guerre, s'était choisi pour compagnon et qui devait effrayer l'ennemi par les éclats de sa voix. Après la bataille, « C'est bien crié ! » dit le lion à son compagnon; « c'est bien proclamé ! » a-t-on pu dire, après la guerre, aux chefs de parti républicain. Mais en bonne conscience, c'était le seul éloge qu'ont pût leur adresser.

« C'est comme patriote qu'il faudrait être républicain », a dit M. Gambetta. Nous lui demanderons la permission de retourner la proposition et de lui dire que c'est surtout comme républicain qu'il aurait fallu être patriote, dans la dernière guerre. Qui sait? avec du patriotisme on aurait peut-être changé le cours des événements, et le parti républicain aurait peut-être mérité les éloges que M. Gambetta lui décerne aujourd'hui.

Laissant de côté l'exorde adulateur qui est comme le prologue obligé, — nous ne voudrions pas dire la parade. — du discours de M. Gambetta, nous voudrions rechercher quelle est dans ce discours, consacré tout entier à annoncer ce que l'orateur appelle, dans son langage hyperbolique « la floraison magnifique est féconde de la démocratie » nous voudrions rechercher, disons-nous, quelle est non pas seulement la part des idées justes, mais tout simplement la part des idées neuves. Quand on affiche de pareilles prétentions, quand on s'annonce comme le prophète, Saint Jean « non pas seulement d'une révolution, mais d'une évolution politique et sociale » on doit avoir des idées particulières, des idées qui ne sont pas celles de tout le monde, des idées personnelles filles de la réflexion et de l'étude; on doit justifier en un mot l'énormité de ses prétentions par la nouveauté, sinon par la justesse de ses idées. Or, quelles sont les idées neuves contenues dans le discours de M. Gambetta ?

Nous avons bien cherché, et il nous a été impossible d'en découvrir une seule. L'insurrection obligatoire, le service militaire obligatoire, l'établissement de l'impôt sur le revenu : tel est le programme dont la réalisation doit signaler « l'évolution politique et sociale, la floraison magnifique et féconde » annoncées avec tant d'éclat par M. Gambetta. Trois idées sans plus, trois idées puisées dans le domaine et dans le réservoir communs : tel est le programme de M. Gambetta! Cherchez bien, et vous ne trouverez rien de plus.

Si la démocratie se fiant aux paroles sonores de l'ex-dictateur de Bordeaux, considérerait M. Gambetta comme le Messie d'une ère nouvelle, elle serait encore une fois la dupe d'une illusion bien décevante.

Presse.

Dans le discours prononcé à la réunion privée de Belleville, M. Gambetta a dit :

Vous vous rappelez combien fut unanime, énergique, la protestation de la démocratie contre l'effroyable aventure dans laquelle allait s'effondrer ce pouvoir imprévoyant et...

Ces lignes renferment une inexactitude que M. Gambetta rectifiera sans doute avec un effort de mémoire.

En 1870, lorsque l'incident Hohenzollern fut porté à la tribune du Corps législatif par M. le duc de Grammont, M. Gambetta se montrait partisan résolu d'une guerre avec la Prusse.

Quelques jours plus tard, le cabinet déclarait « l'incident terminé par le désistement du prince allemand », et nous publions dans le *Constitutionnel* un article qui se terminait ainsi :

« Le prince de Hohenzollern ne régnera pas en Espagne. Nous sommes satisfaits... C'est une victoire qui ne coûte ni une larme ni une goutte de sang.

M. Gambetta, que nous reconstrûmes dans la journée, aux abords du Corps législatif, nous reprocha cet article en termes fort émus.

« Vous êtes satisfaits, nous dit-il, c'est là une ex-

pression scélérate. S'opposer à la guerre, c'est manquer de patriotisme. »

M. Gambetta a eu tant d'occupations depuis la guerre, que sans doute il a oublié cette étrange appréciation; mais l'honorable M. Clément Laurier, qui assistait à cette petite scène, pourrait au besoin réveiller et fixer ses souvenirs.

Nouvelles d'Espagne

A Madrid, une crise violente et prévue depuis longtemps a éclaté. La commission de permanence, qui remplaçait l'Assemblée, a été informée que si elle ne se dissolvait pas, elle allait être dissoute par « le peuple. » On sait ce que signifie ce mot « peuple, » lorsqu'il s'agit de révolutions.

Pour satisfaire ce même « peuple, » le ministère républicain décide que l'Assemblée elle-même sera dissoute. La commission de permanence continue à siéger et à délibérer. Les volontaires, irrités de la voir hésiter si longtemps, entourent le palais des Cortès et essayent d'envahir la salle pour mettre la commission à la porte. N'oublions pas que ces volontaires sont organisés et armés, dit-on, pour protéger l'ordre et la République.

Enfin, le gouvernement, se tournant nettement du côté des factieux, publie dans la *Gazette officielle* un décret qui prononce la dissolution de la commission de permanence.

Ainsi, le « peuple » est le maître à Madrid, les ministres obéissent à ses colères; l'anarchie qui régnait dans toute la Péninsule a gagné la capitale et le pouvoir lui-même. Il n'y a plus même une apparence de gouvernement. Une crise effrayante commence pour l'Espagne.

Voilà où conduit inévitablement la République, même celle que M. Castelar avait annoncée comme conservatrice et modérée.

La France ne peut plus avoir de doutes sur la destinée que lui préparent les républicains.

Une profonde expérience des affaires espagnoles n'est pas nécessaire pour prévoir les suites des événements qui se passent à Madrid.

Presque toutes les villes d'Espagne vont suivre l'exemple de la capitale : Barcelone, Malaga, Cadix, Séville, Burgos vont proclamer le fédéralisme, si ce n'est déjà fait.

Il en résultera un désordre complet, une anarchie générale. La guerre civile éclatera de province à province, de ville à ville, de village à village.

Les exaltés ne respecteront ni la propriété, ni les personnes.

Les hommes énergiques se rallieront au seul parti qui a résolu à arborer le drapeau de l'Unité espagnole, en promettant protection à la propriété, à la famille, à la religion. Ils vont grossir les bataillons carlistes.

L'Espagne étant divisée en autant de fractions que de communes et chaque commune ayant son gouvernement, il ne restera aucune autorité assez puissante pour centraliser et diriger les forces républicaines.

Les journaux de Madrid démentent une prétendue défaite de S.balls.

Déjà les forces réunies par le gouvernement républicain suffiraient à peine pour tenir les carlistes en échec.

Mais aujourd'hui de nouvelles chances sont acquises à don Carlos. La révolution qui vient de proclamer le République fédérale à Madrid vaut mieux pour le prétendant que la plus belle victoire.

A Bayonne, il arrive chaque jour un grand nombre de familles espagnoles que les événements politiques décident à abandonner leur pays. Ces jours passés les émigrants appartenaient tous aux classes riches; mais depuis jeudi, un nombre considérable d'ouvriers émigrent avec leurs familles. Leur dénuement est extrême, et leurs traits, amaigris par les fatigues et les privations, indiquent combien ces malheureux ont souffert. Beaucoup de ces pauvres gens ont été recueillis par les habitants de la petite ville de Peyrehorade, qui ont montré dans ces tristes circonstances un dévouement admirable. On évalue à 6,000 le nombre des malheureux réfugiés espagnols secourus en ce moment par les populations frontalières des Basses-Pyrénées.

INFORMATIONS

M. le duc d'Aumale, président du conseil général de l'Oise, a prononcé, à l'ouverture de ce conseil, un discours sur la libération

du territoire, et a exprimé, à ce sujet, des sentiments de gratitude envers le président de la République, qui, « avec le concours de l'Assemblée », a mené à bonne fin ces difficiles négociations.

Le *Courrier de Lyon*, après de longues recherches, vient d'établir le compte de M. Barodet vis-à-vis de la ville de Lyon. Il s'élève à 28,000 francs que le candidat *impersonnel* s'est alloué, comme membre du comité de Salut public, comme conseiller, comme adjoint et comme maire. Et la loi déclare que les fonctions municipales sont essentiellement gratuites !...

On remarque que depuis quelques jours Mme et M^{lle} de Manteuffel ont paru plusieurs fois à l'Elysée. On rapproche ce fait des bruits qui ont couru et qui attribuent au gouvernement prussien l'intention de nommer ambassadeur à Paris le général de Manteuffel.

A l'occasion de la naissance de M. Thiers, au baquet qui a été, le 15 avril, donné à Nancy, par le général en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de M. Thiers M. Jousserandot, préfet de la Marne, a cru devoir prendre la parole pour exprimer, au nom des départements aujourd'hui évacués, les sentiments de gratitude que les populations portent à M. de Manteuffel pour la modération dont il a fait preuve. Ces paroles de M. de Jousserandot, d'une convenance plus que contestable, ont causé, paraît-il, une vive émotion dans la Marne. Les souvenirs que l'armée prussienne a laissés dans la Marne sont profondément douloureux. On assure que, dans plusieurs cantons une adresse de protestation contre M. Jousserandot circule et se couvre de signatures.

L'Univers publie la dépêche suivante :

Rome, 23 avril, 8 h. 23 soir.

Aujourd'hui le Pape a donné audience, assis dans sa bibliothèque privée. La santé du Saint Père est parfaite.

Sa Sainteté a reçu plusieurs cardinaux et divers prélats. Mgr Forcade, archevêque d' Aix, et Mgr l'évêque de Seckau ont été également reçus en audience privée.

M. le chanoine Souv, venant prendre congé a demandé la bénédiction du Saint Père pour l'évêque et le diocèse de Laval. Pie IX, jouant sur ce mot Laval, a répondu aimablement : *Omnis vallis implebitur*, et a donné sa bénédiction.

Des bruits de nature diverse avaient couru à propos du départ — on disait même la fuite — de M. Cantonne, ancien préfet de Lyon. M. Cantonne met fin à ces bruits par la lettre suivante, qu'il adresse à M. Pessard, rédacteur en chef du *Soir* :

Je ne suis ni perdu, comme dit le *Figaro*, ni fugitif, comme prétend le bienveillant *Journal de Lyon*.

Je suis redevenu et tiens à rester un simple citoyen, vivant dans l'obscurité, et laissant aux politiques plus habiles que moi, nouveaux adeptes ou puritains de la République, le soin de conduire notre chère France à l'ère de grandeur et de liberté dont ils affirment avoir seuls le secret.

Veillez agréer, mon cher monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments,

Th. Cantonne, Ex-préfet du Rhône. Paris, le 24 avril 1873.

Chronique locale

Conseil général du Lot.

Fin de la séance du 23 avril 1873.

Présidence de M. ROQUES.

La commission départementale a délégué MM. Sérager et de Verninac pour aller constater l'état des lieux.

D'après l'exposé que M. de Verninac en a fait à la commission des travaux publics, il résulte que la sous-préfecture de Gourdon est réellement dans un état déplorable et nécessite d'importantes réparations.

M. Darnis, architecte d'arrondissement, sur l'invitation des délégués, a fait un rapport sur la situa-

tion, de tous points, conforme à l'exposé de M. de Verninac.

D'après le devis qui suit ce rapport, une dépense de 10,227 fr. 92 c. serait nécessaire. Toutefois, il faut confondre dans cette somme celle de 827 fr. 92 c. pour solde de travaux faits intérieurement et dépassant les crédits d'entretien. La commission admet l'urgence de certains travaux, mais elle trouve le chiffre indiqué bien élevé, et elle est d'avis d'inviter M. l'architecte à modifier ces devis et à les porter aux objets absolument indispensables.

Quant à la somme de 827 fr. 92 c. pour dépenses indiment faites, la commission propose d'en refuser le paiement purement et simplement.

Des réparations paraissent également nécessaires au palais de justice de Gourdon, d'après un rapport et un devis présentés par M. Darnis, la dépense s'éleverait à 6,000 fr. La commission propose que M. l'architecte fasse pour la session d'août un devis complet où tout soit prévu.

Elle propose d'ajourner à la session d'août l'examen des dépenses à faire à la sous-préfecture de Figeac.

Le Conseil a décidé, dans sa dernière session, en principe, qu'il serait procédé à la reconstruction des prisons et du palais de justice de Figeac. M. le ministre de l'intérieur donne avis de surseoir à tout travail pour la prison jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'adoption du régime cellulaire. En conséquence la commission est d'avis de prier M. l'architecte de présenter à la session d'août des plans et devis définitifs pour la reconstruction du palais de justice.

Enfin le conseil avait pensé que vu l'état de délabrement de la gendarmerie de Cahors, il serait plus profitable au département de la vendre ou de l'échanger.

Cette vente ou cet échange étant aujourd'hui connus impraticables, la commission propose de prier M. l'architecte de présenter un devis pour les réparations urgentes à faire à ce bâtiment.

Toutes les conclusions sont adoptées.

Au nom de la même commission, M. Demare, donne connaissance du rapport de M. l'ingénieur des mines sur les exploitations minières dans le département, il propose au conseil d'en ordonner l'insertion in-extenso au procès-verbal de la séance. — Adopté.

(Suit le rapport de l'ingénieur des mines.)

Au nom de la même commission M. Fraysse propose :

1° D'adopter le tracé tenté sur le plan annexé au chemin d'intérêt commun numéro 81, entre Mazze et la route nationale numéro 111, dans la commune d'Arcambal, conformément aux propositions de l'ingénieur en chef;

2° D'ajourner à la session d'août l'allocation extraordinaire d'une somme de 4,500 fr. pour réparations des dégâts causés par les orages de 1872 aux chemins de grande communication numéros 9, 14 et 15;

3° D'accepter la modification proposée par M. l'ingénieur en chef à la répartition du crédit de 59,000 fr. alloués au 5 et 4 §, article 1^{er}, en faveur du chemin de grande communication. Le crédit du numéro 40 doit s'élever à 400 fr. pour l'entretien et 200 pour travaux neufs. Le crédit du numéro 48 doit être réduit de 300 fr. sur l'entretien;

4° De prélever sur la part afférente au canton de Luzech sur l'emprunt de 500,000 fr. et attribuer toute entière au chemin d'intérêt commun numéro 34, une somme de 3,000 fr., pour l'achèvement du chemin d'intérêt commun numéro 7. — Conclusions adoptées.

Sur le rapport de M. Mayzen, au nom de la commission des travaux publics, le conseil rejette, comme faite sans motifs, la demande du sieur Palluel de Concorès tendant à faire porter sur le chemin d'intérêt commun numéro 71, les ressources affectées au chemin d'intérêt numéro 36.

Sur le rapport de M. Demare, au nom de la commission des travaux publics, et conformément à l'avis de M. l'ingénieur en chef, le conseil approuve le projet du chemin d'intérêt commun, n° 28, entre Condamines, point O du plan, et le col de Gagnaret, en réservant jusqu'à plus ample informé l'approbation du projet de la partie comprise entre Puy-l'Evêque et le point O. — Adopté.

Sur le rapport de M. Brugalières, au nom de la commission des travaux publics, le conseil adopte les conclusions de M. l'ingénieur en chef, relatives à la répartition par ligne et par canton, des fonds à provenir de l'emprunt de 500,000 fr., fait pour l'achèvement du chemin d'intérêt commun, conclusions prises en conformité des décisions antérieures du conseil.

Il approuve aussi les conclusions de M. l'ingénieur en chef, relatives à la répartition des subventions de l'Etat, pour les chemins d'intérêts communs et ordinaires.

Au nom de la même commission, M. de Verninac donne connaissance au conseil, 1° des propositions de M. Troglia, tendant à obtenir dans le département du Lot, la concession de plusieurs lignes de chemins de fer d'intérêt local, moyennant une garantie d'intérêt à 5 0/0, qui durerait trente quatre ans.

2° Des propositions de MM. Asseret et Pouillet, qui offrent au conseil de lui fournir au mois d'août prochain, des projets et devis complets de chemins de fer de Buisson à St-Denis, Martel et Souillac, de Gramat à Montauban par Gourdon et Cahors,

moyennant qu'il leur sera concédé un droit de priorité consistant seulement en ceci, que toutes choses égales d'ailleurs, la préférence leur sera réservée en cas de concessions desdits chemins.

La commission est d'avis, vu la situation financière du département, d'écartier la proposition de M. Troglia, mais en même temps qu'il y a lieu d'accueillir celles de MM. Asseret et Pouillet qui n'imposent aucun engagement pécuniaire au département. Adopté.

Au nom de la même commission, M. de Verninac expose que la commune de Lacave, a emprunté à la caisse des chemins vicinaux, une somme de 40,000 fr. pour la construction du chemin vicinal ordinaire, n° 5, de Lacave à Meyronne par le rocher de Ste-Marie, quelle paye depuis plusieurs années l'intérêt et l'amortissement de cette somme, mais que le chemin, n° 5, ayant été compris dans le classement du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 41, il lui est impossible de par la loi de 1868, d'y employer ses fonds; et que le chemin du rocher de Ste-Marie et d'une nécessité absolue à la commune de Lacave; en conséquence, et pour permettre à cette commune, dont la situation, est particulièrement intéressante, d'employer les fonds de son emprunt, la commission est d'avis comme M. l'ingénieur en chef, 1° de déclasser la partie du chemin d'intérêt commun, n° 41, comprise entre le chemin vicinal ordinaire, n° 1, de Lacave et Meyronne; 2° de classer cette même partie comme chemin vicinal ordinaire, n° 5; 3° de déclasser pareille longueur de ce chemin pour se conformer à la loi du 8 avril 1868.

M. de Marquessac appuie ces conclusions qui sont adoptées.

M. Laborie rapporteur de la commission départementale donne connaissance au conseil du projet de règlement arrêté par cette commission d'accord avec M. l'ingénieur en chef, pour les services de voiries fusionnées en vertu de la décision du Conseil général du 24 août dernier. Il fait ressortir l'urgence qu'il y a, à adopter immédiatement ce règlement qui a été longuement et laborieusement étudié par la commission départementale, car en raison des sommes fournies par l'Etat, ce règlement doit être adopté par M. le ministre des travaux publics, et qu'il est indispensable pour que le service puisse marcher que cette adoption ait lieu sans retard.

M. Mayzen se plaint qu'une affaire aussi importante arrive presque au dernier jour de la session, sans qu'elle ait pu être l'objet de la part de chacun des membres du Conseil, d'une étude approfondie. Il ajoute qu'il lui semble à première vue, qu'il y a entre le règlement proposé et la décision du 24 août, désaccord formel; qu'en tous cas il est impossible de voter au pied levé, qu'il ne s'oppose pas à une adoption provisoire qui permettrait au service de marcher, mais il demande que le règlement soit imprimé et distribué, et que la solution définitive soit réservée au mois d'août.

M. Limayrac partage l'opinion de M. Mayzen. M. Bessières observe que le projet de règlement confère à M. le préfet la nomination des agents cantonnaux, tandis que la majorité du Conseil avait entendu réserver cette nomination, au ministre des travaux publics, qu'il y a donc contradiction entre le projet de la commission départementale et la décision du Conseil; il appuie du reste l'ajournement.

M. de Verninac insiste sur l'urgence et la nécessité de l'adoption définitive du règlement. Il s'agit d'un contrat à intervenir entre le département et l'Etat, pour que l'Etat s'engage, il faut que le département s'engage aussi, et le service resterait suspendu si la décision était retardée au mois d'août.

La demande d'ajournement mise aux voix est repoussée. Le Conseil décide ensuite, que le règlement sera soumis à la commission des travaux publics, qui présentera son rapport le lendemain.

Au nom de la commission des vœux et objets divers, M. Talou, rapporteur, propose :

1° D'approuver le projet de renouvellement du bail, pour le local affecté au service de l'instruction publique, dans la maison Izarn;

2° De repousser comme constituant, un précédent dangereux, la demande de M. Imbertie, instituteur public à Prayssac, tendant à obtenir d'être autorisé à toucher lui même la rétribution scolaire. — Adopté.

Sur le rapport de M. de Gozon, au nom de la même commission, le conseil persiste avec insistance dans ses vœux précédemment émis; 1° qu'il soit établi, un courrier de St-Céré à Gramat; 2° que le bureau de distribution des 4 routes, soit érigé en bureau de plein exercice; 3° que le courrier en voiture d'Assier à Lacapelle soit maintenu; 4° qu'il soit établi un courrier en voiture, de Figeac à Latronquièrre et Cahors; 5° qu'il soit établi un bureau de distribution à Duravel; 6° que le bureau des 4 routes, soit transformé en recette. — Adopté.

Sur le rapport de M. de Marquessac, au nom de la commission des travaux publics, le conseil propose, qu'il soit accordé sur les fonds de l'état au bureau de bienfaisance de la commune de Calès une somme de 1650 fr. pour l'aider à la reconstruction d'une grange à cette condition, que les travaux soient mis en adjudication.

Sur le rapport de M. Pradines, au nom de la commission des vœux et objets divers, le conseil classe dans l'ordre suivant, les communes qui demandent des secours à l'état, pour acquisition, construction et réparation des maisons d'école et de salles d'asiles; 1° Aynac, 2° St-Géry, 3° Lauréssès, 4° Thémènes; et dans l'ordre suivant les communes, qui demandent des secours à l'Etat pour travaux aux églises et presbytères: 1° Figeac, 2° St-Martin de Vers, 3° Tauriac, 4° Gourdon, 5° Betaille.

La séance est levée à 6 heures.
Le Secrétaire,
DE VERNINAC.

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

AVIS.

Un nouveau concours sera exceptionnellement ouvert au mois de mai 1873, pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter, trouveront auprès de M. le directeur des contributions directes du département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir pour être admis à y prendre part.

Les registres d'inscription devront être clos à Paris le 15 mai, les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après cette époque ne pourraient être reçues que pour le concours suivant.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier-ès-lettres ou bachelier-ès-sciences. Ceux dont la demande aura été reconnue régulière par l'administration, seront appelés à subir l'examen devant une commission qui se réunira à cet effet au chef-lieu du département.

Cet examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les épreuves écrites consistent en une dictée, une rédaction et une formation de tableaux.

Les épreuves orales portent :

1° Sur les mathématiques élémentaires, et notamment sur les proportions, les logarithmes, l'usage des tables, la trigonométrie rectiligne, l'égalité et la similitude des figures, le calcul des surfaces et la mesure des volumes (parallélépipède, prisme, pyramide, tronc de pyramide, cône, tronc de cône et sphère);

2° Sur la théorie de l'arpentage.

M. Ladet, ancien curé d'Issepts, est mort le 23 avril.

Les obsèques de M. Honoré Sol, maître répétiteur, de la première étude, au Lycée de Cahors, décédé dans la nuit du 26 avril, ont eu lieu hier, à neuf heures. Tous les professeurs du Lycée en robe, tous les élèves de l'établissement et un grand nombre de personnes de la ville, amies de la famille Sol, ont assisté à la cérémonie funèbre.

M. Moulin, député, président du conseil général du Puy-de-Dôme, est mort à Clermont, emporté par une cruelle maladie qui, depuis quelque temps déjà, ne laissait plus d'espoir à ses nombreux amis.

Cet homme excellent, qui jouissait d'une grande autorité, légitimement due à son talent et à son caractère, était cousin-germain de notre vénérable évêque de Cahors.

Les opinions de M. Moulin étaient éminemment conservatrices. Il appartenait à cette fraction de l'Assemblée, modérée dans ses tendances, mais intraitable sur les questions religieuses et sociales, qui ne voit la fin de nos malheurs que dans les concessions réciproques des partis monarchiques.

La gelée a fait des ravages considérables dans tout le département du Lot. On nous envoie des nouvelles très-défavorables des cantons de Puy-l'Evêque, Luzech, Catus et Montcuq. Du reste, la gelée paraît avoir atteint un grand nombre de départements vinicoles.

On nous écrit de Lacapelle-Cabanac :

La gelée nous a enlevé les quatre cinquièmes du vin dans nos contrées. Les noyers sont entièrement gelés. Des bois entiers de chênes sont grillés.

A la date du 16 avril, les Pyrénées-Orientales avaient été déjà très-frappées.

Nous lisons dans le *Messenger de Toulouse* : La vigne et les arbres fruitiers des environs de Toulouse ont été complètement gelés.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Sur divers points les bourgeons de la vigne ont beaucoup souffert.

Au dernier moment, il nous arrive des renseignements les plus tristes sur la gelée qui a sévi, sur la cote du Lot, dans les nuits des 24, 25 et 26 avril. La nuit du 26 plus rigoureuse encore que les autres, a complété le mal, surtout à Puy-l'Evêque, Castelfranc, Lagardelle, Mauroux, Grézels, Albas, Pescadoires, Prayssac, etc., etc.

MAIRIE DE CAHORS.

Le public est prévenu qu'à partir de vendredi prochain, 2 mai, le tir à la cible, exécuté au Failhal, par le 88^e régiment de ligne, aura lieu les lundi, mardi et vendredi de chaque semaine, de 5 heures à 10 heures du matin, et de midi à 5 heures du soir.

Il est défendu de ramasser les balles dans le champ de tir, ces balles étant la propriété de l'Etat.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 29 août 1873.

Le Maire,
Signé : RELIÉ.

On nous écrit de Bouloc :

Les obsèques du vénérable curé de Bouloc, décédé à l'âge de 78 ans, ont eu lieu dimanche, 27 avril, à 10 heures, au milieu d'une foule considérable, empressée de venir rendre son dernier devoir à ce digne et très respectable ecclésiastique. Dix prêtres assistaient à cette cérémonie malgré la coïncidence de l'heure et du jour qui les retenait à leur paroisse. Le prêtre officiant était M. l'abbé Berthoumieu, curé de Saint-Jean d'Olmères.

M. l'abbé Jean-Jacques Rigal curé de Bouloc (Tarn-et-Garonne), depuis 44 ans, était né dans le diocèse de Rodez, et appartenait à l'une des principales et des plus honorables familles du département de l'Aveyron. Condisciple et compatriote de Mgr Affre, d'illustre mémoire, et sorti en même temps du séminaire, la destinée appela M. l'abbé Rigal au vicariat de Lauzerte, qu'il quitta en 1829, pour la modeste cure du pauvre village de Bouloc, qu'il préféra, à la riche et belle cure de Prayssac, où il avait été nommé.

Dire tout le bien qu'a fait ce vénérable prêtre, dans sa paroisse adoptive, pendant son long ministère, est chose impossible.

Quarante départements, peut-être plus, connaissent l'affabilité de ce saint homme, et sa cordiale réception dans sa modeste demeure, qu'il ne voulut jamais embellir; fût-il jamais simplicité plus touchante, abnégation et désintéressement plus complets!

Au début de sa maladie, les personnes à qui le saint homme avait prêté quelque argent, non à intérêt, mais comme secours, se sont empressées d'aller le trouver pour le régler. Mais à ceux dont il connaissait le besoin il leur disait ceci : « Tu me dois telle somme, n'est-ce pas ? Tu le reconnais ? Eh bien cela suffit ; tu peux t'en aller tranquille, je te la donne... » Quelques instants avant sa fin, il remit à sa nièce, bien digne dame, la clef de son secrétaire, et lui dit : « Voilà la clef, tu es mon héritière, mais tu ne trouveras pas grand chose ici ; tu trouveras pourtant assez, je le crois, pour mes honneurs funèbres ; quant à mes notes, si tu trouves quelque chose qui me soit dû, ne demandes rien, je le donne. Ah ! j'aurais bien pu te ramasser une fortune, mais j'ai préféré faire le bien ; Dieu m'en tiendra compte, je l'espère ; j'ai toujours désiré qu'il me rappelle à lui un vendredi, et alors vous m'enterriez un dimanche... » Ainsi parlait cette grande âme, que Dieu a exaucée en la recevant en effet, le vendredi 25 avril 1873... Il appela encore M. le maire de la commune, M. Baptiste Salevieille, auquel il dit : « Je n'ai pas choisi de place au cimetière, tu la choisiras pour moi ; je désire être enseveli sans éclat, tu me feras mettre à l'endroit que tu croiras le plus convenable. »

A son dernier voyage dans son pays, dans l'Aveyron, ses petites nièces et ses petits neveux, les unes religieuses, les autres dans les missions étrangères ou dans les séminaires, toute sa famille enfin, le sollicitèrent pour qu'il leur laissât son portrait; non, non, leur répondait-il avec son bon sourire, « Je ne veux pas qu'après ma mort on vende mon portrait dans les foires. » A son décès, madame Teyssèdre, sa nièce, a été fortement sollicitée de laisser prendre les traits du défunt, rien n'a pu la fléchir, voulant respecter les volontés de son oncle.

Ainsi s'est éteint ce saint ministre de Dieu, emportant les plus vifs regrets de tous ceux qui l'ont connu. La douleur est grande dans la commune de Bouloc, aussi parle-t-on, déjà, d'élever un monument à sa mémoire, une souscription va s'ouvrir à cet effet.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Faits Divers

Des individus dans lesquels il est difficile de ne pas voir les partisans de la Commune viennent de constituer, à Paris, une société de secours mutuels sous la désignation de « Société des exilés. » Elle a fixé sa fête annuelle au 18 mars de chaque année. Ils s'engagent en cas de grève à soutenir les sociétés. Les statuts indiquent que la société sera dirigée par un comité central de 40 membres et qui est composé des principaux membres du parti radical.

Dans une conversation qu'il a eue ces jours derniers avec plusieurs grands industriels qui s'efforçaient de lui démontrer combien les réformes économiques en voie d'exécution seraient nuisibles à la France, M. Thiers a foi par dire :

— Je sais bien que de tout ce qui se fait en ce moment, rien ne restera; mais je le fais néanmoins, parce que ma conscience me l'ordonne.

Un souvenir : Dans un des clubs de 48, un homme à longs cheveux couvert d'habits grasseyés monte à la tribune...

— Citoyens, s'écrie-t-il, l'état politique dans lequel nous vivons est impossible pour les patriotes comme moi... *C'est pas une République que nous avons! c'est un gouvernement!*

La République a ses enfants terribles qui laissent parfois échapper des aveux qu'il est bon de noter.

Ces jours derniers, un vénérable curé des environs de St-Foy venait d'apporter à un malade les consolations de la religion et les secours de la charité. Il regagnait paisiblement son presbytère, heureux d'avoir fait le bien, lorsqu'il rencontra sur son passage trois jeunes gens qui répondirent à son salut par les plus grossières injures.

A ce trait, le digne prêtre put s'apercevoir aisément qu'il avait affaire à des républicains. Sans trop s'en effrayer pourtant, il s'arrêta, et, avec cette douceur inaltérable qu'on puise ailleurs que dans l'évangile de la République, il se contenta de dire :

— Mes amis, pourquoi m'insultez-vous ?
— Parce que, répliqua l'un des insulteurs, nous sommes en République, et que la République ne veut pas de prêtres.

Vous avez tort de parler ainsi, et vous calomniez la République.

— C'est ce que nous verrons. Attendez quelque temps encore; quand nous serons tout à fait maîtres, vous nous en direz de nouvelles, vous et les vôtres. La République n'a pas besoin de Religion, ni par conséquent de prêtres. Il faut que tout cela disparaisse à jamais.

Le bon pasteur vit bien qu'il perdrait son temps et sa peine à discuter avec ces dignes républicains. Il reprit donc tranquillement sa route et se mit à dire son bréviaire, priant sans doute pour ceux qui venaient de l'insulter si gratuitement au nom de la République.

Bourse de Paris.

Paris, 29 avril 1873, soir.

Rente 3 p. %	54,95
4 1/2 p. %	78,60
5 p. %	89,85
5 p. %	88,65

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalessière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce *Revalessière Du Barry*, qui combat avec succès, sans médecine ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cer-

veau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat n° 69,718.
Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la *Revalessière* pendant quelque temps et m'en étant très bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

• Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 k., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalessière* qu'on peut manger en tout

temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalessière Chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 21^e livraison (26 avril 1873). — TEXTE : Le Violon de la Sapinière, par M^{me} Colomb. — Un nouvel appareil de sauvetage, par Albert Lévy. — Henry Stanley, par Louis Rousselet. — Le panorama des Champs-Élysées, par Claparot. — Le Sahara Algérien, par Et. Leroux.

DESSINS par Adrien Marie, A. de Neuville, Émile

Bayard, Philippoteaux, Couverchel.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

Recommander, en cette saison de **Rhumes** et de **Grippe**, le **Sirope** et la **Pâte de Nafé de Dejangrenier**, rue Richelieu, 26, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins de Paris.

CONTREFAÇONS. — Les personnes qui font usage du **Chocolat purgatif de Desbrière**, devront vérifier, en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue La Peletier, 9, Paris.

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMÉARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

AU 1^{er} MAI PROCHAIN

RÉOUVERTURE DE L'ANCIEN CAFÉ DE BORDEAUX

SOUS LE NOM

CAFÉ ALSACE-LORRAINE

Maison Julien BLANC, en face la Mairie.

Cet Etablissement se recommande par sa tenue, son confort; il est situé au centre des affaires.

Bière de Vienne et de Nérac. — Spécialité de Glaces et Sorbets.

A AFFERMER

UNE

PROPRIÉTÉ

Située dans le canton de Montcuq, Lot, sur la ligne divisoire du Lot, et de Lot-et-Garonne, d'une contenance de 47 hectares, pouvant rivaliser, pour le revenu, avec toutes les meilleures propriétés, en quel endroit qu'elles se trouvent.

Elle a des plantations de pruniers pouvant donner de 50 à 200 quintaux de prunes, 270 hectolitres de tout grains, en année ordinaire de 50 à 130 barriques de vin, et environ de 700 à 800 quintaux de foin, ou regain.

Le propriétaire laissera sur le prix d'affermir, pour 7,000 fr. de ca-beaux, utiles à l'exploitation, moyennant garanties suffisantes, plus les dépenses de la première année, à un prix d'estimation convenu.

Six personnes, deux femmes et quatre hommes, peuvent, s'ils sont capables, exécuter tous les travaux.

Le propriétaire garantira au prix qu'il a l'intention d'affermir, au preneur s'il a une famille de 4 personnes 1,000 fr. produit net; mais il faut pour cela qu'il produise tous les meilleurs renseignements sur sa manière d'agriculture.

S'adresser, pour tous renseignements à M. Saux, à Montcuq et à M. Lolmède, à Saux, notaires.

A VENDRE

LA

MAISON CARAYON,

avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M^e Labie, notaire, à Cahors.

A VENDRE D'OCCASION

Une machine locobobile d'une puissance de quatre à cinq chevaux vapeur, avec un batteur à grains montée sur un quatre roues permettant de la conduire en tout lieux avec timon et brancards pour bœufs et chevaux, pouvant se donner à de bonnes conditions; grande facilité pour le paiement.

Pour traiter s'adresser au bureau du Journal.

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

DU

JOURNAL DU LOT

POUR L'ANNÉE

1873

PRIX : 1 FR.

Par la poste : 1 fr. 40.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS LES BUREAUX DU JOURNAL

A CAHORS

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

Aux Asthmatiques.

Guérison certaine par M. AUBRÉE, médecin-pharmacien, à La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). Brochure explicative : 40 centimes.

HYDROPIE, RÉTENTIONS D'URINE, GRAVELLE

Douleurs néphrétiques, prompt guérison par le traitement spécial de M. AUBRÉE. Prix : 15 francs.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Service des subsistances Militaires.

FOURNITURES DE VIANDE FRAICHE AUX TROUPES, A FAIRE EN 1873.

Le public est prévenu, que le lundi 26 mai prochain, à 1 heure après midi, il sera procédé dans une des salles de l'hôtel de ville de Cahors, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique des fournitures de viande fraîche à faire à prix ferme, pendant les six derniers mois de l'année de 1873, aux troupes de toutes armes stationnées, cantonnées, campées, baraquées ou bivouaquées, dans la circonscription formée par le département du Lot.

L'adjudication sera faite par les soins d'une commission que présidera le sous-intendant militaire ou son suppléant légal.

Les personnes qui voudront prendre part aux opérations, devront déposer avant le 15 mai au soir, terme de rigueur, dans les bureaux du sous-intendant militaire de la place de Cahors, une déclaration, faisant connaître leur intention, et indiquant leur nom, prénoms, qualité, domicile, ainsi que des références.

Le sous-intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater du 16 mai, aucune déclaration ne pourra plus être reçue et la liste ouverte par le sous-intendant pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.

La commission délibérera le 21 mai, sur l'admission ou le rejet des déclarations préparatoires. Ses décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées, qui seront informées en même temps, du jour et de l'heure de l'adjudication.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication, dans les bureaux de la Préfecture, dans ceux des fonctionnaires de l'intendance militaire, et spécialement dans les bureaux de la sous-intendance à Cahors.

Cahors, le 26 avril 1873.

Le sous-intendant militaire.
E. DE BERNY.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINNE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

PILULES GOURMANDES CAUVIN

VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^{te} de 30 pil. : 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez
M. DUC, pharmacien.